

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 53 (1908)
Heft: 11

Artikel: Nos officiers aux manœuvres étrangères
Autor: Meuron, de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-338788>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nos officiers aux manœuvres étrangères

Le nombre des officiers de notre armée *officiellement* délégués, chaque année, aux manœuvres étrangères est forcément restreint. Cela tient d'une part à des considérations budgétaires, d'autre part à ce qu'il est fait à notre petit pays et à notre petite armée une part de représentation moins importante qu'aux grandes armées des grandes puissances.

Il y aurait d'incontestables avantages à ce qu'un beaucoup plus grand nombre de nos officiers puisse profiter des enseignements que l'on retire de l'étude d'autres armées.

Ces enseignements sont de diverse nature :

On apprend à connaître, plus rapidement et plus sûrement que par des lectures, la composition d'une armée, son organisation, ses formations, ses uniformes et son matériel.

On se fait une opinion sur la valeur morale de l'armée que l'on étudie et sur l'esprit qui l'anime.

On étudie la géographie et la topographie des pays voisins d'une façon plus complète et moins aride que par les cartes et par les livres. On fait d'intéressantes observations sur les usages et le caractère de la population.

On voit appliquer les principes de la tactique générale et de celle des trois armes ; on se rend compte du fonctionnement de tous les services accessoires.

On note les innovations et les perfectionnements susceptibles d'être introduits chez soi. On observe ce qu'on doit faire, parfois aussi... ce qu'il ne faut pas faire !

Enfin, au point de vue intellectuel et moral, on élargit son cercle d'idées, on sort de la routine, on compare les résultats obtenus chez soi à ceux qui restent à obtenir. Et peu à peu l'on se corrige du plus grave et du plus dangereux des défauts : la méfiance systématique des actions du voisin et l'admiration non moins systématique de ses propres actions.

Comment faire profiter un beaucoup plus grand nombre de nos officiers de tous ces enseignements ?

C'est ce que nous voudrions étudier ici en rappelant ce qui a

été tenté dernièrement dans ce but et en tirant, des expériences acquises, quelques conclusions pratiques.

A part les rares privilégiés envoyés officiellement aux manœuvres étrangères, à part les quelques officiers instructeurs désignés pour un stage d'un an dans une autre armée, ils sont assez rares jusqu'ici les officiers suisses qui s'astreignent à suivre d'autres exercices que ceux de leur armée.

Ils doivent le faire en civil et à leurs frais ; ils ne peuvent prétendre à recevoir aucun renseignement officiel et ne doivent compter que sur les indications, souvent peu précises, des journaux ; il ne disposent pas, enfin, de moyens de locomotion suffisamment rapides. Pour ces diverses raisons le bénéfice qu'ils retirent de leur zèle et de leur désir de s'instruire est en général assez médiocre.

Il en serait tout autrement si ces mêmes officiers pouvaient :

1° revêtir, quoique en civil, une certaine officialité qui leur permît de circuler librement partout et de recevoir communication, en temps utile, des ordres relatifs aux exercices ;

2° disposer, à peu de frais, d'un moyen rapide de transport ;

3° compter sur un subside, quelque modeste qu'il fût, afin de réduire au strict minimum les dépenses qu'ils s'imposent volontairement.

Ces trois conditions sont-elles réalisables ? Une étude rapide de ce qui a été fait cette année va nous fournir la réponse à cette question.

Au mois de juillet dernier, grâce à l'intervention de l'aimable attaché militaire de l'ambassade de France et de quelques officiers français amis de notre armée, le ministre de la guerre autorisait un groupe d'officiers de toutes armes, membres de la société des officiers de Lausanne, à suivre des écoles à feu d'artillerie à Pontarlier. Nos camarades ont trouvé là-bas l'accueil le plus obligeant et ont largement profité de tout ce qu'on leur a fait voir.

Dans le courant de l'été l'Automobile-Club de Bâle offrait au Département militaire suisse de mettre à sa disposition quelques voitures pour conduire un certain nombre d'officiers aux manœuvres allemandes qui avaient lieu non loin de notre frontière.

Le service de l'état-major général, chargé de l'organisation

de ces excursions, formait, au commencement de septembre, un premier groupe composé d'un lieutenant-colonel et de deux majors d'état-major et d'un lieutenant-colonel du génie. Le premier-lieutenant de cavalerie H. Roth, membre de l'Automobile-Club de Bâle, s'était chargé de le conduire dans sa belle et rapide voiture. Les cinq officiers de ce premier groupe ont pu suivre dans les meilleures conditions les manœuvres impériales des XV^e et XVI^e corps en Lorraine.

Le 14 septembre un deuxième groupe, composé d'un lieutenant-colonel, d'un major d'état-major et d'un major d'infanterie se réunissait à Bâle. Le lendemain, conduits également par le premier-lieutenant Roth, toujours infatigable, ces officiers partaient pour les manœuvres du XIV^e corps qu'ils suivaient, du 15 au 18 septembre, entre Bâle et Mulhouse.

J'ai eu la bonne fortune de rejoindre le 17 septembre ces quatre camarades et de suivre avec eux les manœuvres pendant une journée et demie.

A peine débarqué à Mulhouse je repartais à six heures du soir avec eux pour aller voir des troupes au bivouac près d'Altkirch. Le lendemain, 18 septembre, nous assistions, pendant toute la matinée, à un déploiement fort intéressant du corps d'armée contre un ennemi marqué. Le commandant du corps, général von Huene (le chef de la mission allemande aux manœuvres du 1^{er} corps suisse, l'année dernière), nous a réservé l'accueil le plus gracieux et a tout fait pour nous renseigner et nous être agréable. A l'issue de la critique nous avons eu l'honneur d'être présentés à S. A. R. le Grand-Duc de Baden, «Generaloberst», qui nous a fort aimablement invités à revenir, dans les mêmes conditions, l'année prochaine, suivre les grandes manœuvres dans le Grand-Duché.

Les deux groupes d'officiers dont je viens de parler avaient été annoncés à la direction des manœuvres, ce qui leur a valu l'inappréciable avantage *d'être exactement renseignés*, chaque jour et en temps utile, sur ce qui allait se passer. Ils étaient également porteurs d'un laissez-passer les autorisant *à circuler librement partout*. Ils disposaient, en outre, *d'un moyen de transport très rapide* leur permettant de tout voir en peu de temps et de se transporter, très vite, d'une extrémité du terrain de manœuvre à l'autre. Au sujet de ce dernier point je suis certain d'être ici l'interprète des officiers de ces deux groupes

en remerciant vivement, en leur nom, l'Automobile-Club de Bâle de son intelligente initiative et le premier-lieutenant Roth de la manière aussi sûre que rapide dont il nous a conduits.

J'ai pu me rendre compte personnellement combien il était nécessaire d'être au bénéfice des trois avantages ci-dessus pour retirer le meilleur profit possible d'une visite à une armée étrangère.

Et maintenant faut-il en rester là, vivre de souvenirs et ne plus rien tenter dans ce domaine nouveau ?

Nous ne le pensons pas et sommes, au contraire, très certains que l'essai de cette année pourrait être renouvelé dans de plus vastes proportions, afin de procurer à un plus grand nombre les facilités dont ont bénéficié quelques-uns seulement.

C'est pourquoi nous voudrions, avant de terminer, exprimer quelques vœux relatifs à l'organisation pratique de ces visites aux manœuvres étrangères. Ces idées sont toutes personnelles et n'ont d'autre but que de provoquer peut-être, dans ce journal, une intéressante et utile discussion sur ce sujet.

Choix des manœuvres et autorisations nécessaires. — Il est évident que ces excursions à l'étranger ne pourraient avoir comme but que des manœuvres de l'un ou l'autre de nos voisins à proximité relativement immédiate de notre frontière. Il ne serait pas nécessaire de songer uniquement à de grandes manœuvres mettant aux prises des effectifs considérables. On trouvera toujours une source suffisante d'observations dans les exercices d'un simple corps d'armée ou même d'une fraction d'armée plus petite encore.

Etant données les excellentes relations que nous entretenons avec les puissances qui nous sont limitrophes, il serait aisé de se procurer les autorisations nécessaires pour assurer aux officiers désignés cette sorte « d'officialité » absolument indispensable.

Désignation des officiers. — Le plus grand nombre de places devrait, sans conteste, revenir à l'état-major général de manière à permettre à chacun des officiers qui en fait partie de suivre, une fois au moins, des manœuvres étrangères pendant les quatre années qu'il passe dans ce corps. Pour les officiers d'autres armes, des propositions pourraient être faites soit par les divers « services » du Département militaire, soit par les commandants de corps d'armée.

D'une manière générale, il conviendrait de ne désigner que des officiers supérieurs qui, grâce à leur instruction plus complète et à une plus longue pratique du service, profiteraient le mieux de ce mode d'instruction.

Subside aux automobilistes. — Dans l'essai de cette année le propriétaire de la voiture a pris entièrement à sa charge tous les frais de transport (essence, usure des pneumatiques, garage, entretien du chauffeur, etc.). Il est peu probable qu'on trouve, chaque année, plusieurs propriétaires d'automobiles qui consentent à offrir volontairement leur machine et leurs services dans des conditions aussi onéreuses !

Mais il est à prévoir que plusieurs des clubs d'automobiles s'offriraient à couvrir une partie des frais si l'autorité militaire en prenait une part à sa charge.

Nous avons actuellement un corps d'automobilistes volontaires parfaitement organisé soit comme personnel, soit comme matériel. Ne pourrait-on pas faire appel à ceux des automobilistes qui n'ont pas de service dans l'année en leur demandant de conduire nos officiers à l'étranger ? Et ne pourrait-on pas les rétribuer dans la même proportion et sur les mêmes bases qu'ils le sont à nos manœuvres ?

Subside aux officiers. — Nos nombreuses sociétés d'officiers, fédérale, cantonales ou locales, pourraient accorder un subside à ceux de leurs membres qui seraient envoyés aux manœuvres étrangères. Ces derniers s'engageraient à faire part ensuite à leurs camarades du résultat de leurs observations. Ce serait un moyen d'augmenter ainsi le nombre, toujours trop faible, des conférenciers réclamés par nos sociétés militaires.

Nous sommes convaincus que, soigneusement organisées, ces excursions à l'étranger auraient une très heureuse influence sur l'instruction de nos officiers.

Les autorités compétentes, toujours soucieuses du perfectionnement de nos institutions militaires ne se refuseront pas, nous l'espérons, à étudier cette question d'une façon beaucoup plus complète que nous n'avons su le faire ici.

Lieut.-colonel DE MEURON.
